

destiné à la presse. Si mon honorable ami ne possède pas le texte de mon discours, je pourrais peut-être le lui procurer.

M. Johnston: N'ayant pas eu le texte du discours, j'ai dû me contenter de ce que j'ai lu dans les journaux.

M. Knowles: J'ai demandé au ministre de le déposer.

L'hon. M. Chevrier: Je crois qu'il devrait lire ce discours et lorsque nous serons saisis des crédits principaux ou en une autre circonstance, je consentirai volontiers à discuter le sujet avec mon honorable ami. Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que, si nous commençons une discussion générale des questions de transports je crains que le ministre des Finances ne puisse jamais faire adopter son budget. Je ne crois pas qu'on ait eu l'intention de lancer une telle discussion. Il s'agit là de crédits particuliers. Si la Chambre y tient, je suis prêt à considérer les questions d'ordre général. Les députés me semblent plutôt disposés à examiner chacun des postes par le détail. Avec un peu de collaboration, c'est possible.

M. Johnston: Je ne voudrais pas qu'on aille croire que la nouvelle du *Citizen* était fautive. J'ai maintenant en main le texte du discours du ministre et je constate que la déclaration rapportée par le *Citizen* du 23 février est tout à fait exacte. Le ministre dira peut-être qu'il s'agit d'extraits. C'est un argument qu'il peut avancer. N'empêche que les paroles rapportées par le *Citizen* sont exactement celles que donne le texte.

L'hon. M. Chevrier: Je ne prétends point que le rapport du *Citizen* soit inexact. D'ailleurs je ne l'ai pas lu. Il doit être exact. Je me contente de signaler que le discours était très long et que le compte rendu du *Citizen* ne pouvait être complet. Qu'il lise le texte de mon discours. Remettons à plus tard toute cette discussion.

L'hon. M. Abbott: Puis-je appuyer le vœu du ministre des Transports? Il nous faut adopter un crédit de \$16,700 en vue d'acquitter les frais supplémentaires de communications téléphoniques, télégraphiques ou autres, relativement à des crédits au sujet desquels on s'est déjà engagé. Si l'on interprète le Règlement à la lettre les députés doivent s'en tenir au poste à l'étude quand la Chambre est saisie des crédits supplémentaires. La coutume veut qu'à l'occasion du crédit de l'administration, au moment de l'examen des crédits principaux, on puisse débattre toutes les questions qui se rattachent au ministère en cause. Si nous voulons en finir aujourd'hui, il faudra que les députés soient plus concis. Il reste

[L'hon. M. Chevrier.]

d'importants crédits, notamment celui qui a trait au déficit du National-Canadien. Nous ne sortirons jamais d'ici, si nous entreprenons un débat général sur les transports.

M. Fleming: Je ne voulais pas débattre ce sujet mais simplement poser une question. Le Gouvernement s'attend-il que la commission royale expose certaines conclusions quant au rapport entre la compétence fédérale et la compétence provinciale à l'égard de l'ensemble du problème du transport, et en particulier à l'égard des communications interprovinciales et internationales?

L'hon. M. Chevrier: Je ne puis répondre avec précision. Je dois me contenter de dire que les attributions de la commission royale sont assez étendues et portent sur nombre de questions, y compris le programme général en matière de transport. Je ne suis pas en mesure de dire quelles seront les conclusions de la commission, mais je crois qu'elle a le pouvoir de proposer un programme général de transport pour le Canada.

M. Green: Quand espère-t-on recevoir le rapport?

M. Fleming: Je tiens à signaler que cela fait partie des attributions de la commission.

L'hon. M. Chevrier: En effet.

M. Hatfield: A propos de la grave pénurie de wagons-frigorifiques au Nouveau-Brunswick, j'aimerais donner lecture du télégramme que j'ai reçu du Pacifique-Canadien:

Montréal, 16 mars 1950

Le directeur général du trafic-marchandises du Pacifique-Canadien a reçu votre message hier. La pénurie de wagons-frigorifiques au Nouveau-Brunswick résulte du transport à Vancouver de pommes de la Colombie-Britannique, à la suite du don de ces pommes à l'Angleterre. Cela dépend aussi du lent retour de nos wagons par suite de la pénurie de charbon des chemins de fer des États-Unis. Espérons une amélioration graduelle.

R. E. Taylor

M. Fraser: Je ne veux pas retarder l'adoption du crédit, mais j'ai une question à poser à ce sujet. Il y a eu, vendredi soir dernier, à Québec, un incendie à l'édifice des transports, qui a causé un million de dollars de dégâts. Le ministre ne nous a rien dit à ce propos. Or, d'après les nouvelles des journaux, cet édifice construit sur les quais de la capitale appartenait au ministère des Transports. Je me demande à quoi il servait et qui en était le propriétaire?

L'hon. M. Chevrier: C'est l'immeuble de l'agence maritime du ministère des Transports dans la ville de Québec. C'est l'immeuble qu'utilise l'agence à laquelle est confiée la gestion des services de la marine dans la région du bas Saint-Laurent. Nos fonctionnaires ne m'ont pas adressé de rapport